AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C1477
FR0000072399-FS0579

2 octobre 2013

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

LE BELIER

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 2 octobre 2013, la société anonyme Amiral Gestion[1] (9 avenue Percier, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 27 septembre 2013, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société LE BELIER et détenir, pour le compte desdits fonds, 338 802 actions LE BELIER représentant autant de droits de vote, soit 5,15% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions LE BELIER sur le marché.

———

[1] Contrôlée par M. François Badelon.
[2] Sur la base d'un capital composé de 6 582 120 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.